



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@orange.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le seize octobre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Bouquet, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Catherine FERRIÈRE, Maire.

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h00

Présents : Catherine Ferrière, Thierry Lattard, Frédéric Faure, Fabienne Guessab, Didier Hingre, Olivier Lafon, Patricia de Magondeaux, Pascale Rossler, Hélène Ruffenach. Samuel Burnet

Matthieu Bournonville arrive au point 2 de la séance.

Secrétaire de séance : Hélène Ruffenach

1. Délibération pour réajustements budgétaires

Le maire donne la parole à Olivier Lafon qui présente cet ajustement.

Vu le budget primitif de l'exercice 2020 voté le 21 février 2020,

Vu l'état de consommation des crédits, détaillé par chapitres et articles comptables,

Il s'avère que certaines lignes budgétaires ont été insuffisamment approvisionnés au budget primitif, notamment :

- Au chapitre 012- charges de personnel – articles 64111 et 64131 - le reversement aux services fiscaux de l'impôt sur le revenu retenu sur les salaires n'a pas été prévu,
- Au chapitre 65 – autres charges de gestion courante - article 6531 – indemnités élus – les nouveaux barèmes des indemnités allouées aux maires et aux adjoints n'étaient pas connus au moment du vote du budget,

Il convient donc de procéder à des réajustements d'ouverture de crédits entre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget, selon le tableau ci-dessous :

Section de Fonctionnement : COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
012	64131		IR sur rémunération personnel non titulaire	200,00
012	64111		IR sur rémunération personnel titulaire	2 500,00
65	6531		Indemnités élus	4 000,00
023	023		Virement à la section d'investissement	- 6700,00
			TOTAL de la section de fonctionnement	0,00

Section d'investissement :

COMPTES RECETTES				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	-6 700,00
COMPTES DEPENSES				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	12 - VOIRIE	Travaux de voirie -	-6 700,00
			TOTAL de la section d'investissement	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote ces réajustements budgétaires qui ne modifient pas l'enveloppe globale du budget voté en février 2020.

La délibération est prise à l'unanimité par les 10 élus présents – 10 voix pour

2. Délibération pour la mise à jour du règlement et des modalités de location du Clos Jean Cavalier

L'équipe étant renouvelée, et le mandat démarrant, nous remettons à jour les règlements de la commune. Fabienne Guessab présente les ajustements du règlement et des modalités de location du Clos Jean Cavalier, suite à la création d'associations sur la commune.

Ajouts ou précisions du règlement :

Article 1 : Le Clos sera mis à disposition des habitants de la commune et aux associations communales en priorité

Article 2 : mise à disposition du matériel communal pour 100 personnes

Article 7 : vente possible d'alcool du groupe I et III de la classification officielle

Article 8 : précision concernant la gestion des déchets

Article 9 : la caution sera de 1000 € pour tous les usagers : particuliers et association

Article 10 : usage du feu réglementé pour la cuisson

Article 11 : le volume sonore devra être baissé significativement après minuit

La délibération est prise à l'unanimité : 11 voix pour

3. Vote d'une participation aux activités parascolaires (piscine) pour deux enfants de la commune

Pascale Rossler, déléguée au SIRP présente la demande du regroupement

Le SIRP propose une activité para-scolaire pour les enfants de CM1/CM2 de Brouzet. (piscine)

Le montant du transport pour cette activité, s'élève à 1 700 € pour l'année. Le transport est à la charge des communes. Cela correspond à 30€/enfant.

Bouquet a 2 enfants scolarisés dans ces classes soit $30 \text{ €} \times 2 = 60 \text{ €}$

La délibération est prise à l'unanimité : 11 voix pour

4. Questions diverses

✓ A propos du Sictomu

Hélène Ruffenach, déléguée au SICTOMU fait part des différentes réunions auxquelles elle a participé. La question des cartons d'emballage sera traitée

Catherine Ferrière précise que le ramassage des containers de Reste est maintenant effectué par un gros camion avec deux employés.

✓ Une information à propos de l'impasse des Amandiers :

Madame le Maire fait l'historique du rétrécissement de l'impasse des amandiers à Saussine :

Pour des motifs que nous ne connaissons pas, la fratrie Manseau a placé des pierres réduisant la largeur historique de l'impasse des amandiers à Saussine, fin 2019, le long d'une parcelle de terre attenante à cette impasse qu'ils possèdent. Jusqu'alors les différents habitants du hameau utilisaient cet espace sans encombre. Cette impasse étant classée en voie communale.

Catherine Ferrière, maire déclare :

- J'ai rencontré S. Manseau à ma demande le 29 avril 2020 (période de confinement)
- J'ai établi un PV le 25 juin 2020 (adressé au procureur et à la DDTM)
- J'ai fait une mise en demeure le 29 juin 2020 d'ôter les pierres
- Le 3 août 2020 : le géomètre expert est venu à la demande de Samuel Manseau pour borner leur terrain
- Samuel Manseau a fait une demande de recours gracieux à la mise en demeure le 17 août 2020

Après contact avec le géomètre et notre conseil juridique voici la procédure à engager :

Le maire doit prendre un arrêté d'alignement qu'il adressera à tous les voisins limitrophes

Cette procédure n'appelle pas de délibération. Cependant, le maire souhaite avoir le point de vue de l'équipe municipale sur ce litige.

Les conseillers souhaitent à l'unanimité que le maire poursuive ces démarches, afin de rétablir la largeur de la voie communale dans son emprise historique et de restaurer un climat social cordial au hameau de Saussine, ainsi qu'une qualité de vie quotidienne simple pour les habitants, telle qu'elle existait avant cet empiètement sur la voie.

✓ Projet de changement de destination du local technique du Clos

Pendant la campagne électorale, plusieurs habitants ont fait part de leur souhait qu'une salle de réunion ou d'activité soit mise à disposition des associations ou des habitants.

Cette demande a été prise en compte dans le programme de l'équipe pour favoriser les échanges entre les habitants.

Thierry Lattard présente la possibilité d'aménager le local technique du Clos en salle d'accueil.

Mise aux normes pour que cette salle puisse accueillir du public : travaux d'isolation, de chauffage et d'ouverture, etc.... Après étude, un petit local attendant pourrait être construit pour le stockage du matériel.

Les matériaux et travaux nécessaires seront chiffrés. Une partie des travaux pourraient être réalisés sur un mode collaboratif.

Les possibilités de subventions seront recherchées.

✓ **Association du Castellas**

L'équipe municipale a reçu les membres du bureau de l'association du Castellas début octobre. L'association a présenté un projet d'aménagement de l'intérieur de la tour avec la construction de plancher, plus une reprise de l'étanchéité du bâtiment qui se dégrade.

L'équipe municipale salue ce projet, va étudier le financement et la hauteur de sa participation à ces travaux.

Nous allons travailler, en accord avec l'association à un projet de convention entre la commune, propriétaire du site et l'association qui en est l'usagère principale.

✓ **A Propos de la CCPU**

Catherine Ferrière donne des informations sur le réseau de médiathèque avec l'accès en ligne à des films, des cours etc... pour les abonnés. Les informations seront mises en ligne sur le site de la mairie. Elles le sont déjà sur le site de la CCPU.

✓ **Les transports collectifs**

Un questionnaire sur les transports dans l'Uzège a été réalisé par le PETR. Il est en ligne sur le site de la mairie

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 19h10

Le Maire



Catherine FERRIERE